

L'adaptation de la construction

au changement climatique

Le climat du Morvan en 2100 : dans le Morvan, la température annuelle moyenne a augmenté d'au moins 2°C entre les années 1960 et aujourd'hui. Ce dérèglement du climat se traduit par une augmentation des aléas extrêmes. Nos infrastructures et nos bâtiments vont devoir s'adapter à cette évolution climatique. En 2100, le climat du Morvan serait celui actuel de l'Ardèche (Privas).



Évolution du climat à Château-Chinon

(selon la trajectoire de réchauffement retenue par la France +2°C en 2050 / +3°C en 2100).

	1976 à 2005	En 2050 (+2,2°C)	En 2100 (+3,5°C)
T° moyenne annuelle	9,8°C	11,54°C	13,1°C ¹
T° moyenne estivale	17,6°C	20,3°C	21,9°C ²
Débit des rivières en août	- 20 %	- 39 %	- 63 %
Déficit hydrique en été	- 59 mm	- 104 mm	- 154 mm
Vague de chaleur	3 jours	14 jours	25 jours

¹ correspond à la T° actuelle de l'Ardèche.

Aléas climatiques

-  Les vagues de chaleur
-  Les sécheresses
-  Les fortes pluies
-  Les vents forts
-  Les orages-grêle

Impacts sur le bâti

- + Surchauffe du bâti → santé
- + Inondations et ruissellements de surface accrus
- + Dégâts plus fréquents
- + Retrait gonflement des argiles → fissures
- + Feux de forêts
- + Alternance humidité - sécheresse → dégradations des murs anciens
- + Manque d'eau
- + Insectes et champignons



Se prémunir des risques

1. La surchauffe du bâti

Privilégions les solutions bioclimatiques* et évitons de recourir à la climatisation (consommation d'énergie qui renforce le changement climatique et les îlots de chaleur en ville).

Pensons à l'orientation **a**, la position des pièces de vie, la présence d'arbres à feuillage caduques pour l'ombrage l'été (attention : point de vigilance en zone argileuse) **b**, la ventilation naturelle traversante **c**, au patio **d**.

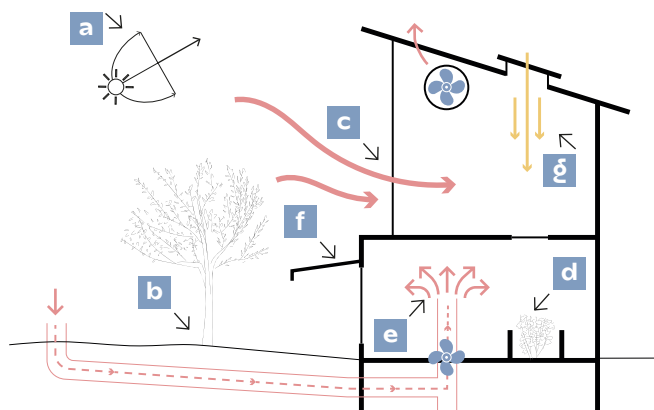
Solutions techniques sobres

- + Volets en bois ou stores extérieurs
- + Vitrage à faible facteur solaire
- + Puits canadien **e**
- + Casquette brise soleil, pergola avec voile d'ombrage ou végétation à feuilles caduques **f**
- + Isolant avec fort coefficient de déphasage
- + Puits de lumière pour éviter les fenêtres de toit **g**

[voir fiche Éco-rénovation et Confort sobre]

Solutions techniques énergivores

- + Traitement de ventilation
- + Pompe à Chaleur réversible si aussi utilisée pour le chauffage



2. Les inondations

- + **Sécurisons le circuit électrique**
- + **Réhaussons le système de chauffage**
- + **Stockons en hauteur** des produits polluants
- + **Optons pour des revêtements de sol et menuiseries peu sensibles**

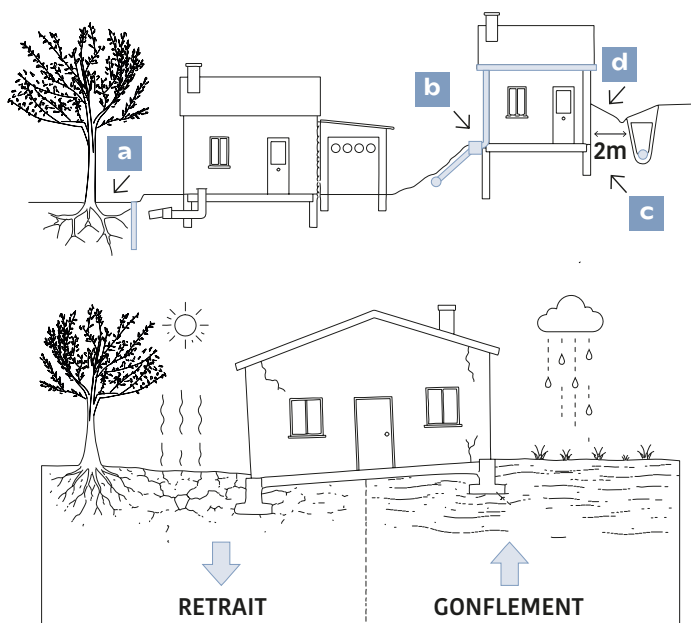
5. Des dégradations des murs anciens avec l'alternance humidité — sécheresse

- + **Ventilation régulière ou ventilation forcée (VMC)** pour lutter contre les moisissures
- + **Piquetage des enduits ciment** dans les bâtiments anciens
- + **Drains en pied de mur** pour éviter les remontées capillaires
- + **Gouttières en bon état et nettoyées** régulièrement

7. Le retrait gonflement des argiles

Les communes en pourtour du Morvan sont concernées. Ces désordres sont liés à la présence de couches argileuses sous les constructions mais également au manque de prise en compte de la végétation et de la gestion de l'eau.

- + **Éloignons la végétation trop proche des façades** **a**
- + **Vérifions l'état des réseaux d'assainissement et pluvial** **b**
- + **Écartons les réseaux enterrés des façades** et prévoyons un drainage des eaux adéquat **c**
- + **L'imperméabilisation de la périphérie** de la maison peut être envisagée **d**



3. Le manque d'eau

Installons des cuves de récupération des eaux de pluie, enterrées ou avec un bardage bois si en extérieur pour éviter à l'eau de chauffer.
[voir fiche gestion des eaux]

4. Insectes et champignons

Avec l'arrivée des termites en Bourgogne et le risque de mэрule accentué par une mauvaise gestion de l'humidité et de la ventilation lors de rénovation, **inspectons régulièrement les éléments en bois de nos habitations.**

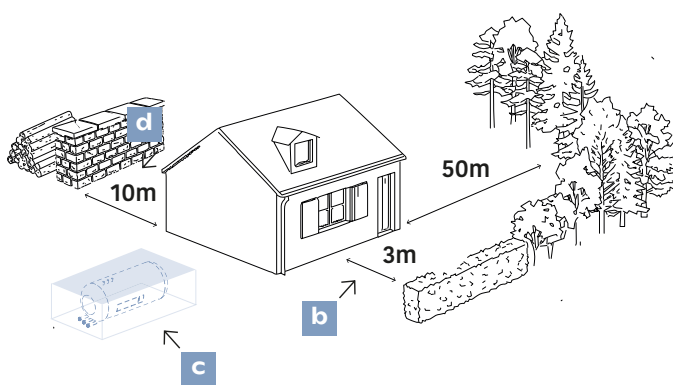
6. Les tempêtes et la grêle

- + **Identifions les dangers** (matériaux endommagés ou mal fixés, arbres trop proches)
- + **Vérifions la fixation des tuiles**, des ardoises et des tôles
- + **Vérifions l'état des voliges ou des constructions en bois**

8. Les feux de forêts

A ce jour, le Morvan n'est pas concerné par l'Obligation Légale de Débroussaillage. Néanmoins pour les propriétés proches d'une forêt :

- + **Évitons l'enfrichement et maintenons une végétation basse** autour de la maison (50m) **a**
- + **Maintenons à distance de l'habitation** les haies et les arbres (à plus de 3m) **b**
- + **Éloignons ou enterrons les citernes (gaz ou fioul)** **c** et éloignons les tas de bois à plus de 10m, ou derrière un mur de protection **d**
- + **Évitons les gouttières en PVC** (qui brûlent et transmettent le feu au bâti)



Vérifions nos risques et approfondissons les solutions

sur le site www.georisques.gouv.fr

